



***Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 22 octobre 2019***

***Rapport de la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac***

***M<sup>e</sup> Sonia Paulus***

***Rapport financier et rapport du vérificateur externe***

---

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,  
Membres du Conseil municipal,

Je vous présente ce soir les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Il va sans dire que les événements que nous connaissons ont retardé la production de ces informations exigées par le gouvernement du Québec et qui doivent habituellement être déposées au plus tard en juin. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a autorisé à repousser le dépôt de ces informations et la présentation de nos rapports.

Ainsi, la loi exige que la mairesse fasse rapport aux citoyens, lors d'une séance ordinaire du Conseil, des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil.

Le rapport financier 2018, déposé par la trésorière lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 24 septembre 2019, a été préparé par l'auditeur indépendant externe Lavallée, Binette, Brière, Ouellette CPA.

Il indique que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a conclu l'année 2018 en enregistrant des revenus de 24 873 926 \$ et réalisé des dépenses de 23 535 280 \$. Ainsi, au 31 décembre 2018, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales atteignait 1 338 646 \$.

Cet excédent s'explique essentiellement par :

- Des revenus provenant des droits de mutation plus élevés que prévu, totalisant 456 800 \$;
- La facturation pour la surveillance de travaux de 2017 et 2018 s'élevant à 246 600 \$;
- Le renversement d'une provision financière de 180 000 \$ qui n'a pas été nécessaire dans le cadre d'un dossier judiciaire;
- Des projets non réalisés l'an dernier et des dépenses moins élevées que prévu au budget représentant 455 200 \$.

L'auditeur indépendant a de plus certifié une opinion « sans réserve » sur les états financiers de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, jugeant également conformes les procédures d'appel d'offres de la Ville et attestant que les états financiers consolidés sont vérifiés et conformes aux normes comptables en vigueur.

Je remercie les membres de mon administration, de même que notre trésorière, madame Caroline Lajeunesse et son équipe pour ce portrait financier positif et rassurant.



*Me Sonia Paulus*  
Mairesse